

VOYAGES D'ETUDES

Chaque groupe de formation est invité à initier et organiser de manière autonome un voyage d'études en lien avec les contenus de formation.

Objectif de l'ISM

Favoriser la prise d'initiative

Développer le rôle d'acteur de sa propre formation

Développer l'esprit d'équipe et la dynamique collective du groupe de formation

Développer les occasions d'expérimenter la mise en œuvre d'un projet, la prise de responsabilité, et l'apprentissage de la démocratie participative.

Conditions de mise en œuvre :

- Le voyage d'étude dure une journée maximum. Il peut cependant selon le choix des étudiants être prolongé par d'autres activités en soirée ou en week-end.
- Le voyage d'étude proposé sur décision de la majorité du groupe doit avoir un intérêt pédagogique et une faisabilité financière validé par le coordinateur de la formation et le directeur de l'ISM. Le projet est présenté sous la forme écrite (1 page environ présentant l'intérêt pédagogique, la date retenue, les éléments budgétaires). Cette présentation doit avoir lieu au moins 6 semaines avant la date prévue afin que les éventuels cours prévus à cette date puissent être replacés (attention tenir compte des semaines de congés ou de stage par exemple pour un voyage en licence d'histoire prévu fin avril, il faut présenter le projet mi-février). Il est donc conseillé qu'un pré-projet soit proposé à l'ensemble du groupe de formation avant fin décembre.
- Désigner parmi les étudiants du groupe de formation un ou des responsables de la mise en œuvre du voyage d'études est un gage de réalisation.
- Si les enseignants peuvent être sollicités pour avis ou pour soutenir la mise en œuvre, c'est toujours le groupe d'étudiant qui doit rester responsable et maître de l'organisation sauf exception. Les enseignants peuvent être invités par les étudiants à participer au voyage. Le coordinateur peut se joindre au voyage s'il le désire.
- La présence de la totalité des étudiants de la formation est obligatoire (les demandes de dispense doivent être formulées auprès du directeur de l'ISM). Le fonds de solidarité de l'ISM peut éventuellement intervenir pour quelques étudiants pour qui l'aspect financier serait bloquant.
- L'ISM prend en charge les frais de transport dans la limite d'un tarif groupe SNCF A/R Laval Paris. Soit environ 50 euros par étudiant (négociable selon la qualité et l'intérêt pédagogique)
- Un compte-rendu est transmis au coordinateur de la formation (une page minimum et un reportage photo).